Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213500978-20260304-D20260303-DE

MAIRIE DE DOMALAIN
(Ille et Vilaine) République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 4 mars 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
18	13	13
Date de la convocation		
27 février 2026		
AFFICHAGE/ PUBLICATION		
(en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)		
5 mars 2026		
Votes		
Pour	Contre	Abstention
13	00	00

L'an deux mil vingt-six, le quatre mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de DOMALAIN s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur OLIVIER Christian, Maire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux, le 27 février 2026.

Présents : OLIVIER Christian, PINCEPOCHE Monique, CHEVRIER Christine, ESNAULT Véronique, JARRY Emilie, TESSIER Daniel, DESILLE Yvan, DUFLOS Béatrice, VETIER Anthony, DAULAINE Laurent, BASLÉ Marie-Josèphe, PALIERNE Fabrice

Absents excusés ayant donné procuration : RESTIF Isabelle (Pouvoir à Mr OLIVIER).
Absents excusés : DOINEAU Brigitte, GALLON Loïc, FURON Maryse, RENAULT Serge, GUEGUEN Fréderic.
Absents : Néant
Secrétaire de séance : JARRY Emilie.

20260303 – 2e Ouverture de crédits par anticipation au vote du budget principal 2026

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :
Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette

Considérant qu'en 2025, il a été voté 3 464 328,76 € (- les RAR de 2024 en dépenses de 114 300 €), (- les dépenses au chapitre 16 de 107 600 €), (- les reports au 001 de 0€), soit une somme de **3 242 428,76 €** au budget principal d'investissement * 25% = **810 607,19 € -** l'ouverture de crédits de la délibération 20260109 du 26/01/2026 de 7 809 € **= 802 798.19 €.**

Le Conseil Municipal décide d'ouvrir les crédits 2026 par anticipation, afin de financer les dépenses d'investissement réalisées en début d'exercice et avant le vote du budget 2026.
Les montants des crédits ouverts par cette autorisation devront être inscrits au budget 2026.

Les dépenses d'investissement concernées au budget principal sont les suivantes :

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213500978-20260304-D20260303-DE

- Panneau d'informations dans le verger – ID PUB:

Opération 143 (Matériel divers) – Compte 2157 - Montant : 115.40€ € HT soit 138.48 € TTC

- Panneau signalétique - SELF SIGNAL 35 :

Opération 122 (Voirie) – Compte 2157 : 457 € HT soit 548.40 € TTC

- Remplacement d'un poteau incendie au 2 Rue Notre Dame de Lourdes – VEOLIA :

Opération 143 (Matériel divers) – Compte 2158 : 1582.44€ HT soit 1 898.93 € TTC

- Remplacement d'un poteau incendie au 3 Rue de la Pavière – VEOLIA :

Opération 143 (Matériel divers) – Compte 2158 : 733.61 € HT soit 880.33 € TTC

- Acquisition de 2 Écrans + Support écrans + Onduleur pour le poste d'accueil – IDEAL CONCEPT :

Opération 103 (Mairie) – Compte 2188 : 526.67 € HT soit 632.00 € TTC

- Acquisition d'un Casque pour le poste d'accueil – IMNAC WSTORE :

Opération 103 (Mairie) – Compte 2188 : 117.33 € HT soit 140.80 € TTC

➢ **DECISION :**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé et délibéré décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) de :

-Accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus,
-Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.
-Les crédits budgétaires seront repris au budget primitif 2026.

A l'unanimité (pour : 13 ; contre : 00 ; abstention : 00)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme,
En mairie, le 4 mars 2026
Le Maire, M. OLIVIER Christian

